

SAINT JULIEN DE CIVRY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2022 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD – Delphine DUCERF -
Didier FENEON - Patrice MAILY - Magali MATHIEU - Valérie PILLOUX - Didier ROUX – Joëlle
SAMPAIX

Procurations :

Absents : Jean-Marc DURY

Secrétaire de séance : Valérie AUPECLE

Date de convocation : Lundi 12 septembre 2022

Date d'affichage : Lundi 12 septembre 2022

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 28 juillet 2022, pas de remarque.
Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1/ Avenant de prolongation de la convention scolaire avec la Région Bourgogne Franche Comté :

Le Maire explique que la commune est titulaire d'une convention de délégation de compétence pour assurer le transport des élèves du 1er degré (maternelle et primaire) en date du 18 juillet 2016.

Un avenant n°1 avait été signé le 9 septembre 2020 pour une prolongation de 1 an. Et un avenant no 2 a été signé le 18 juin 2021 pour une prolongation de 1 an. Ce 2^{ème} avenant est arrivé à échéance en août 2022.

Le conseil régional de Bourgogne Franche Comté a délibéré le 22 juin 2022 pour la prolongation d'un an des délégations de compétences pour le transport des élèves de maternelles et primaires afin d'assurer la continuité du service. Les modalités financières et techniques de cette convention seront ainsi maintenues pour l'année scolaire 2022/2023.

Le Maire présente donc un avenant n°3 à la convention de transports scolaires avec une date butoir au 15 août 2023.

10 voix pour

2/ Création de numéros d'habitations sur voies communales :

Le maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de valider, par délibération, la numérotation des habitations :

Allée du Petit Bois : no 3

Route de Maringues : no 220

Route des Vignes : no 1010

Rue de l'Eglise : no 40

Route du Guidon : no 1 et no 1599.

Le maire signale que la commune compte 77 voies nominées, 393 numéros et 55 hameaux.

10 voix pour

3/ Chèque encaissement Groupama :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 30 août dernier un chèque de Groupama de 349.98 euros correspondant à une subvention pour la vérification des extincteurs de la commune pour l'année 2022.

10 voix pour

4/ Frais de fonctionnement RPI année scolaire 2021.2022 :

Le Maire, rappelle au conseil municipal la dissolution du SIVOS le 31 décembre 2016.

Une convention a été signée entre la Commune de Lugny les Charolles représentée par son Maire, Patrick BOUILLON et la Commune de Saint Julien de Civry représentée par son Maire, Didier ROUX, regroupées au sein du RPI en date du 3 août 2005.

Le maire donne connaissance aux membres du conseil municipal de la répartition des frais de fonctionnement 2021.2022 des écoles du RPI. Lorsque les montants définitifs sont connus, une régularisation entre les deux communes est nécessaire afin qu'elle participe également.

Pour l'année scolaire 2021.2022 :

- La commune de Lugny les Charolles a dépensé 51 285.43 €
- la commune de Saint Julien de Civry a dépensé 53 294.39 € (après déduction du versement des communes de Hautefond, Prizy, Changy et Nochize).

Pour équilibrer, la commune de LUGNY LES CHAROLLES doit verser 1 004.48 € à la commune de SAINT JULIEN DE CIVRY, pour que chacune des deux communes supporte un montant de frais de Fonctionnement du RPI en 2020-2021 équivalents de 52 289.91 €.

10 voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers à mi septembre :

L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

2/ Point sur la rentrée du 01 09 2022 : école, cantine, bus :

- 63 élèves fréquentent le RPI.
- Les horaires du bus seront affinés d'ici la fin du mois de septembre 2022.

3/ Service de transport scolaire primaire en délégation de compétence au Conseil Régionale Bourgogne Franche Comté :

Actuellement, la commune a son service de transport scolaire et contribue à hauteur de 55 % du coût (45 % subventionnés par la Région). Une étude est faite pour rendre la compétence transport à la Région.

Cette étude doit être remise avec le détail des trajets, les coûts de personnel, de bus.

4/ Schéma Directeur d'assainissement :

Le maire propose de créer une commission pour gérer ce dossier et rencontrer M PACOREL (technicien assainissement du Département).

La commune doit mettre en place un schéma directeur d'assainissement et trouver un bureau d'études pour effectuer le rôle d'assistant maîtrise d'ouvrage.

5/ Bail du boulanger :

Le boulanger avait demandé au conseil la possibilité de ne pas appliquer dans son bail commercial la clause de garantie des loyers au bénéfice de la commune propriétaire.

Le conseil ne peut répondre favorablement à cette demande car cette clause existe dans tous les baux commerciaux pour protéger le propriétaire et inciter le locataire à faire preuve de vigilance quant au choix du repreneur.

6/ Festival du cirque :

Les représentations auront lieu les samedi 8 octobre et dimanche 9 octobre, et dès le vendredi soir pour les enfants des écoles.

7/ Toilettes Place Bernard Thévenet :

Didier ROUX rappelle que les toilettes sont en service depuis début septembre.

8/ Séminaire organisé par la Communauté de Communes Le Grand Charolais :

Les élus se sont inscrits pour y participer le samedi 24 septembre de 9h00 à 14h00 dans les locaux du sanctuaire à Paray Le Monial.

9/ Compte rendu des soirées illuminations du centre bourg :

Le Pays Charolais Brionnais a organisé 2 soirées (9 et 10 septembre) où des bâtiments du bourg ont été illuminés.

Ces deux soirées ont connu un grand succès.

10/ Demande d'un commerçant ambulancier :

La boucherie DANJOUX de Poisson souhaite faire connaître son commerce ambulancier et demande l'autorisation de s'installer régulièrement sur la commune. Il aura besoin d'une prise électrique.

Le conseil municipal donne son accord.

11/ Pont de Pierre :

Un arrêté a été pris pour interdire le stationnement afin de laisser libre l'accès à la rivière aux agriculteurs pour prendre l'eau nécessaire à l'abreuvement des animaux. Des panneaux indiquant quelques règles à respecter vont être posés.

12/ Cimetière : nettoyage

Une matinée nettoyage est prévue le samedi 15 octobre 2022 de 8h30 à 12h00, avec café et apéritif.

Questions diverses :

1/ PLUi :

La commission a une réunion le mercredi 5 octobre à 16h30 dans les locaux de la Communauté de Communes Le Grand Charolais.

2/ Salon des Maires :

Le salon des Maires a lieu les 22,23 et 24 novembre 2022 à Paris. Madame Corneloup, députée, propose de visiter l'assemblée nationale le mercredi 23 novembre.

3/ Cantine scolaire :

La CASBA a acheté pour 122 euros de couverts et demande si la commune peut prendre en charge cette dépense comme cela avait été évoqué. Le conseil donne son accord.

4/ Horaires Agence Postale Communale :

L'Agence Postale est ouverte tous les matins du lundi au samedi de 9h00 à 12h30. (fermeture le mercredi après-midi depuis janvier 2022). Le conseil municipal reconduit ces horaires pour 6 mois.

5/ Limitation de vitesse au lieu dit « La Gare » :

Le Département a pris un arrêté pour abroger les portions limitées à 70 km/h. La vitesse de tous les véhicules est limitée à 50 km/h.

5/ Logement de la mairie :

Réunion commission Bâtiment avec le Maître d'œuvre Monsieur Deverchère le 23 Septembre à 14h30

6/ Chapelle du Petit Bois :

Elle sera ouverte « en grand » pour les journées du patrimoine.

La séance ordinaire du vendredi 16 septembre 2022 est levée à 23h25 .

Prochaine réunion de Conseil Municipal : vendredi 21 octobre à 20h30

Didier ROUX

Valérie PILLOUX

Patrice MAILY

Serge BERTILLOT

Valérie AUPECLE

Armand BRIGAUD

Delphine DUCERF

Jean-Marc DURY

Didier FENEON

Magali MATHIEU

Joëlle SAMPAIX